134.

Monsieur Goubot Me. En chirurgie au cap, isle St. Domingue a envoyér deux observations a l'académie Royale de chirurgie dont elle ma fait l'honneur de me charger de lui rendre compte. la premiere a pour objet un coup de fleuret sur la paupiere superieure du coté droit qui ne causa a la personne qu'une legere équimose il dit que le blessé fit un mouvement circulaire avec violence dans les vertebres cérvicalles et que dans l'instant il perdit la parolle qui fut suivie dela paralisie du côté gauche. quant aux mouvemens dela tête et du col ils ne sonts point possibles puisqu'elle ne peut que se flechire, s'étendre, et se porter demi circulairement sur les côtés, mais quoi quil se trompe dans son Exposé, Cela n'empêche pas que le mouvement violent qu'eprouva le blessé dans l'instant même du coup de fleuret n'ait pû donner occasion a la paralisie, ou du moins n'ait été une cause déterminante à cette maladie: si d'ailleurs on a égard ala disposition dans, laquelle il pouvoit être. ce fait n'est pas rare. quant au traitement que l'on a fait au malade il est a peu pres celui qui se pratique ordinairement ainsi je ne vois rien dans cette observation qui

AAC
carton 34
n°55 (A)
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

puisse être interessant pour l'academie.

La Seconde observation que M. Goubot a envoyé a l'academie contient l'exposé d'une hernie complete, énorme par son volume, qu'un negre porte depuis l'âge de neuf à dix ans, laquelle a toujours augmanté suivant son exposé au point quelle descent aujourd'hui jusqu'a la partie inférieure de la cuisse. mais paraitra t'il étonnant que cette hernie soit parvenüe au point quil la désigne quand on observera qu'elle n'a jamais été réduite, ni maintenüe par un bandage convenable. soumise d'une part à la contraction et à la pression continuelle des muscles du bas ventre occasionnée par le genre de travaille auquel ce négre est assujetti, d'une autre part, la dilatation de l'anneau qui a dûe se faire, et qui par ce moyen à facilité la sortie des parties dont le poids à dû augmenter chaque jour, tous ces accidens qui ont dû naturellement survenir doivent nous rendre la position du malade moins surprenante. il y a un fait a peu prés semblable dans le traité des operations de M. Dionis. Et comme il n'i a eu aucuns moyen Employé pour

la cure de cette maladie, que cette observation nest
ni presise ni clairement exposée je pance que
L'académie n'en peut faire aucune usage. elle
pourroit cependant mander a M Goubot delui faire
part des suites que poura avoir cette maladie

Le 26 9bre 1767

Berard

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE